



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 79597

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la disparition progressive des médecins généralistes, notamment en milieu rural et semi-rural. Au lendemain des résultats de l'examen classant national et des choix de spécialité faits par les étudiants, on constate que près de 1 000 postes de médecine générale ne sont pas pourvus dans l'ensemble des facultés de médecines françaises. Il tient à souligner l'incohérence d'un système qui ne tient pas compte des besoins de santé et des évolutions démographiques à venir. Les médecins généralistes sont plus que jamais indispensables pour assurer les missions de premier recours, de synthèse et de coordination pour lesquelles ils sont les seuls à être formés. À ce jour, nous savons que 9 000 médecins, en majorité des généralistes, cesseront leur activité professionnelle chaque année pendant environ dix ans, le potentiel de remplacement étant inférieur à 3 000. Moins de 20 % des internes de médecine générale envisagent de s'installer en ambulatorio (cabinet de ville ou de campagne), beaucoup préfèrent travailler au sein de structures hospitalières et acquérir des formations supplémentaires au sein de DESC. Dans les dix ans à venir, c'est donc un minimum de 15 000 médecins généralistes qui manqueront dans notre système de soins sans parler des inégalités, géographiques déjà lourdes de conséquences. La création du DES de médecine générale permet d'améliorer la formation des futurs médecins généralistes, mais faut-il encore que les étudiants se destinent à ce métier. La médecine générale a véritablement besoin de prendre toute sa place à l'université, pour ne pas être délaissée par les futurs internes. Il y a urgence d'engager le stage de médecine générale dans le deuxième cycle des études médicales pour permettre le choix éclairé de la spécialité médecine générale. Pour cela, il faut mettre à disposition le budget nécessaire pour organiser ce stage dès novembre 2005. Il est nécessaire de mettre fin aux dérives de la réforme du second cycle qui dans biens des facultés réintroduit l'hyperspécialisation. Dans le troisième cycle il conviendrait de mettre en place la filière universitaire de médecine générale, pour répondre aux attentes des internes du DES. La médecine générale a besoin d'être reconnue dans le paysage professionnel : il s'agit d'identifier cette spécialité comme seule légitime pour assurer la mission de médecin traitant définie par la loi d'août 2004. Il faut la rendre plus attractive pour les étudiants, en programmant l'équivalence des statuts, des rémunérations et des conditions de travail dans toutes les spécialités, y compris la médecine générale. Il lui demande s'il est en mesure de rassurer les médecins généralistes et de préciser quelles sont les dispositions que le Gouvernement compte mettre en place pour éviter une véritable catastrophe sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79597

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10999